

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

au sein d'une UE, la compensation s'effectuera entre les éléments constitutifs (EC) qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte des coefficients qui leur sont affectés.

au sein d'un semestre, la compensation s'effectuera Sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte des coefficients qui leur sont affectés

pas de compensation entre semestres, pas de notes éliminatoires

Les notes >10 sont conservées 1 an en cas de redoublement

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

le stage donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant le jury du master. La note finale du stage est donnée par l'avis des encadrants (A), l'évaluation du rapport écrit (E), l'évaluation de la présentation orale (O), et la réponse aux questions du jury (Q) selon l'algorithme $N=(A+E+O+Q)/4$. Il n'y a pas de deuxième session pour le stage

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI			session 1		session 2
A/	CC	tout au long de l'année				CT
B/	CC + CT					CT
C/	CT	à l'issue du semestre				CT
D/	ECI*	Evaluation continue intégrale				

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :		N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	}	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	}	
(3)	N1;N2;N3		Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser		Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)